

# Rapport annuel

# 2023



**Belgique**

partenaire du développement





# Avant-propos

2023 a été une année difficile pour la Coopération au développement. Les besoins humanitaires se sont intensifiés dans le monde entier en raison de catastrophes naturelles dévastatrices, de conflits exacerbés et persistants et de la crise climatique. Tremblements de terre au Maroc, en Syrie et en Turquie, inondations en Libye, guerre en Ukraine et à Gaza, poursuite des combats dans l'Est du Congo et coups d'État au Sahel: la souffrance humaine n'a pas faibli. Les journaux, Internet et la télévision acheminent des images poignantes jusque dans nos foyers.

Mais notre pays ne se résigne pas et ne détourne pas le regard. Même – ou plutôt: précisément – là où le contexte est le plus difficile, nous restons aux côtés des personnes qui ont besoin de notre aide. Et ce, tant par le biais des différents programmes de coopération dans nos quatorze pays partenaires qu'au travers d'une aide humanitaire flexible et d'une assistance ad hoc dans les situations d'urgence.

Les problèmes planétaires et les crises mondiales ne disparaîtront pas du fait de nous enfermer derrière de hauts murs et des barbelés. Ce n'est qu'en travaillant ensemble et en forgeant des partenariats durables que nous pourrions apporter une réponse forte et efficace aux problèmes qui nous concernent tous. Les pandémies et la crise climatique ne tiennent pas compte des frontières nationales.

La Coopération au développement est donc bien plus qu'une simple aide financière. Il s'agit d'un échange d'idées, de connaissances et d'expertise, d'une interaction qui profite aux deux parties. Car lorsque les choses s'améliorent là-bas, nous en récolterons aussi les fruits ici. La solidarité internationale porte en elle la promesse d'un avenir meilleur. Nous devons continuer à porter cette promesse.

Je ne saurais conclure cet avant-propos sans exprimer mes sincères remerciements à tous ceux et celles qui, à l'intérieur et à l'extérieur de notre administration, travaillent jour après jour pour contribuer à façonner notre Coopération belge au développement. En effet, c'est grâce à leur engagement que nous parvenons à faire une différence substantielle pour d'innombrables personnes dans le monde.

## **Caroline Gennez**

Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes







# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Partie 1: Rapportage des résultats</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Coopération géographique, gouvernementale et non gouvernementale</b>	<b>11</b>
• Enabling environment for a food-ture proof society	
• Se mobiliser pour la justice mondiale	
• Une coopération gouvernementale qui met ses partenaires au premier plan	
<b>1.2. Coopération thématique et multilatérale</b>	<b>17</b>
• Financement de qualité et efficacité opérationnelle	
• Lutte pour la sécurité alimentaire (faim "zéro"): coopération multilatérale et actions ciblées sur le terrain	
• Education: compter sur la plus-value de chaque partenaire pour le soutien à l'éducation au Burundi	
• Travail décent dans les chaines de valeur	
• Les partenariats contribuent à une action climatique efficace pour les communautés les plus vulnérables	
• Vers une meilleure gestion du secteur des matières premières à la lumière de la demande croissante de minéraux stratégiques	
<b>1.3. Aide humanitaire et transition</b>	<b>26</b>
• Une réponse adaptée grâce au financement flexible du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes	
• Action flexible des ONG humanitaires grâce à un modificateur de crise	
• Le Forum mondial sur les réfugiés, pour un meilleur soutien aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil	
• Conclusion	
<b>Partie 2: Recommandations en matière de cohérence de la politique en faveur du développement</b>	<b>29</b>
<b>2.1. Recommandations et mesures déjà mises en œuvre concernant le cadre institutionnel</b>	<b>29</b>
<b>2.2. Recommandations relatives à des dossiers concrets</b>	<b>29</b>
• Stratégies du Pacte vert européen pour des systèmes alimentaires durables	
• Transition équitable et cohérence des politiques en faveur du développement	
<b>2.3. Résultats et développements dans des dossiers concrets</b>	<b>32</b>
• La Belgique interdit l'exportation de certaines substances dangereuses en dehors des frontières de l'UE	
• La Belgique contribue à l'étude d'impact internationale sur les effets des biocarburants sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement.	
• Migration et Développement	
<b>Partie 3: Intégrité</b>	<b>35</b>
<b>Partie 4: La coopération au développement et l'aide humanitaire belges en chiffres</b>	<b>39</b>
<b>Références et suggestions de lecture</b>	<b>43</b>



# Introduction

Le dernier rapport de l'OCDE sur les «*États de fragilité*» qualifie 11 des 14 pays partenaires bilatéraux de la Belgique de fragiles. De plus, cette **fragilité** s'intensifie dans toute une série de pays complexes. L'escalade du conflit entre Israël et le Hamas en est une illustration. Les **besoins humanitaires** à Gaza ont atteint des proportions catastrophiques depuis octobre 2023. Entre-temps, la guerre en Ukraine s'est également poursuivie en 2023, avec de graves conséquences pour le peuple ukrainien et bien au-delà des frontières de l'Ukraine. Les conséquences du **réchauffement climatique** sont omniprésentes, en particulier dans les pays les plus vulnérables. La tempête Daniel, par exemple, a frappé la côte nord-africaine en septembre 2023. Les catastrophes et les crises géopolitiques exercent une pression supplémentaire sur l'accès aux services de base tels que des **soins de santé** ou une **éducation** de qualité, et compliquent la réalisation des objectifs de développement durable.

Ces défis mondiaux complexes requièrent des **partenariats mondiaux solides**. Aucune solution ne peut être portée par un seul acteur. Grâce à la coopération internationale et à des partenariats de qualité, nous pouvons relever les défis mondiaux et nous attaquer aux causes de l'inégalité. Elles sont nécessaires pour préserver la stabilité mondiale. Un dialogue durable et un engagement permanent sont au cœur des partenariats mutuels de long terme. Le dialogue politique avec nos pays partenaires constitue un moyen de *rester engagé* (*staying engaged*), même dans des situations difficiles ou fragiles. Le contexte mondial difficile et changeant nous oblige de surcroît à faire des choix stratégiques pour déployer à la fois nos ressources limitées et la plus-value de nos partenaires belges et internationaux là où nous pouvons faire une différence à long terme. En encourageant les acteurs à travailler en synergie et en complémentarité, nous augmentons l'impact et la contribution aux objectifs de développement durable. Cette approche contribue à l'obtention de **résultats** concrets en matière de développement, comme l'illustre le présent rapport annuel.

**La Partie I** de ce rapport annuel illustre cette approche orientée résultats, non seulement au niveau des différents acteurs de la coopération belge, mais aussi en mettant en avant certains thèmes politiques. Cette section couvre ainsi (1) la coopération géographique, gouvernementale et non gouvernementale, (2) la coopération thématique et multilatérale, et (3) l'aide humanitaire et la transition. **La Partie II** du rapport se penche sur la cohérence des politiques belges en faveur du développement, une question qui transcende la Coopération belge au développement. La loi du 19 mars 2013 prévoit effectivement des efforts pour la cohérence des politiques en faveur du développement, un processus visant à garantir que les objectifs et les résultats des politiques de coopération au développement de notre gouvernement ne soient pas contrecarrés par les politiques du même gouvernement dans d'autres domaines, et que ces autres politiques soutiennent les objectifs de développement dans la mesure du possible. **La Partie III** traite de l'intégrité au sein de la coopération internationale belge. Et enfin, **la Partie IV** présente les chiffres concernant les dépenses belges d'APD (Aide publique au Développement) de la Belgique en 2023.

## Heidy ROMBOUTS

Directrice générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire







# Partie 1 Rapportage des résultats

Les défis mondiaux de plus en plus complexes tels que le réchauffement climatique, les crises sanitaires et l'augmentation des inégalités requièrent des partenariats de qualité avec un éventail diversifié de partenaires. Il s'agit de partenariats avec des partenaires gouvernementaux (Enabel, BIO), non gouvernementaux (ONG, acteurs institutionnels et scientifiques, organisations de la société civile, etc.) et multilatéraux (UE, ONU, banques de développement) de la coopération internationale belge et de l'aide humanitaire. Cependant, la nature interdépendante des défis mondiaux exige également une coopération avec des acteurs qui se situent en dehors de la sphère traditionnelle de la Coopération au développement (comme la diplomatie ou la défense belge, les acteurs des sphères de l'économie et du commerce, etc.).

Chaque partenariat s'engage sur la qualité et tient compte du contexte. En mobilisant la plus-value de chaque partenaire et de chaque financement dans un contexte spécifique, nous augmentons en effet l'impact sur le terrain et nous faisons en sorte que la diversité des partenaires devienne une véritable force. Ce rapport illustre, par une sélection de thèmes, comment des partenariats correctement déployés conduisent à des résultats concrets.

La collaboration avec nos partenaires de la coopération internationale est basée sur la transparence mutuelle, le dialogue, le suivi et l'analyse des résultats, les capacités de gestion et l'expertise complémentaire des différentes organisations. La responsabilisation des acteurs en termes d'obtention de résultats se traduit par des cadres de résultats que les acteurs créent et mettent en œuvre sur la base de la théorie du changement qu'ils élaborent avec des partenaires dans les pays en développement concernés. Et enfin, la coopération internationale belge mise également sur l'apprentissage en commun avec les partenaires, tant au niveau des pays partenaires qu'à Bruxelles. L'examen à mi-parcours (EMP) de la Coopération belge au développement par le CAD-OCDE en 2023 a fourni une excellente occasion de tirer des leçons, conjointement avec les acteurs, sur la manière de renforcer ultérieurement les systèmes, les pratiques et les politiques (voir l'encadré ci-dessous).

Le présent rapport met en lumière certains résultats des partenariats. Pour un aperçu plus complet des résultats obtenus par les différents acteurs, nous vous renvoyons aux rapports annuels et aux évaluations de ces différents acteurs (références à la fin du document).

## Apprendre ensemble avec nos partenaires lors de l'examen à mi-parcours (EMP) du CAD-OCDE de la Coopération belge au développement

En octobre 2023, une délégation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) s'est rendue en Belgique pour évaluer la mise en œuvre des dix recommandations de l'examen par les pairs de 2020. Cette visite a été précédée d'un processus intensif de préparation, coordonné par la direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD), dans lequel Enabel, BIO et des acteurs non gouvernementaux ont été fortement impliqués. L'EMP était donc une excellente occasion pour la Belgique d'apprendre collectivement comment elle peut encore améliorer ses politiques, ses pratiques et ses systèmes.

À l'issue de l'EMP, l'OCDE a fait part de ses conclusions dans une lettre qu'elle a adressée au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.<sup>1</sup> L'OCDE apprécie notamment le fait que, depuis l'examen par les pairs de 2020, la Belgique ait renforcé son attention sur la pauvreté et l'inégalité et ait continué à jouer un rôle de premier plan dans la défense des droits en matière de santé sexuelle et reproductive. L'OCDE estime qu'il est également encourageant de voir que la Belgique ait progressé sur l'ensemble des 10 recommandations de l'examen par les pairs de 2020, même si c'est à des degrés divers. Les trois messages clés suivants résument ces progrès et les défis qui subsistent:

1. **Une plus grande cohérence entre les parties prenantes et un rôle stratégique plus important pour la DGD amélioreront la coopération belge:** L'OCDE apprécie les efforts de la Belgique pour accroître la cohérence entre les instruments et les acteurs. La DGD est encouragée, dans le contexte de la création de la direction géographique (D-GEO), à tirer les leçons de l'exercice ou des exercices pilotes relatifs aux notes pays. L'OCDE reconnaît que BIO et Enabel ont deux mandats différents, mais affirme que cela n'empêche pas les deux organisations de rechercher la complémentarité. L'OCDE reconnaît qu'un travail utile a été réalisé quant au développement de documents de deux pages (*two-pagers*) et de stratégies sectorielles supplémentaires, mais semble également séduite par l'idée d'une réflexion stratégique approfondie sur les domaines dans lesquels l'expertise et la plus-value belges sont les plus importantes, ce qui pourrait déboucher sur un cadre stratégique global augmentant la prévisibilité pour le personnel et les partenaires.

La DGD s'est efforcée de renforcer les capacités de son personnel, notamment en matière de suivi et d'évaluation, afin que la DGD puisse jouer un rôle stratégique plus important. La numérisation des tâches administratives permet également de libérer du temps pour que le rôle stratégique puisse être encore mieux assumé.

2. **Une plus grande flexibilité budgétaire, une meilleure cohérence interne et une appropriation accrue peuvent renforcer l'impact dans les contextes fragiles:** L'OCDE apprécie le fait que la Belgique reste active dans les contextes fragiles et reconnaît que le deuxième contrat de gestion entre l'État belge et Enabel ait augmenté l'appropriation par le gouvernement partenaire, notamment grâce à une transparence accrue. Pour promouvoir effectivement le *développement conduit localement*, l'OCDE indique qu'il sera important que tous les pays partenaires (et pas seulement les pays à revenu intermédiaire) soient en mesure d'influencer réellement la prise de décision. L'OCDE encourage également la Belgique à réfléchir à la manière de réagir efficacement et rapidement dans des «*situations de contrainte politique*». Et enfin, compte tenu du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, l'OCDE nous encourage à réfléchir davantage à la manière dont la flexibilité entre les instruments et les lignes budgétaires peut être renforcée.
3. **Un plan pour augmenter l'aide publique au développement, un engagement trans-gouvernemental fort par rapport au changement climatique et des progrès continus en matière de cohérence des politiques peuvent renforcer la voix internationale de la Belgique:** L'OCDE déclare que la Belgique devrait convenir d'une *feuille de route* pour que l'APD (Aide Publique au Développement) atteigne 0,7% du RNB d'ici 2030, fait référence à la stratégie fédérale sur l'action climatique internationale, et constate que des progrès en matière de la cohérence des politiques pour le développement ont été réalisés. Cependant, il y a toujours une marge d'amélioration..

L'EMP ne constitue pas un point final. Les conclusions aideront la coopération internationale belge à améliorer les systèmes, les politiques et les pratiques et à préparer le prochain examen par les pairs (prévu pour 2027).

<sup>1</sup> La lettre peut être consultée sur la page web suivante : [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR\(2024\)3/3/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR(2024)3/3/en/pdf)





## 1.1. Coopération géographique, gouvernementale et non gouvernementale

La DGD mise sur la coopération avec les partenaires du Sud global, et ce, à différents niveaux et par le biais de divers partenariats.<sup>2</sup> Cela concerne à la fois le dialogue politique avec les gouvernements de nos pays partenaires et les dialogues stratégiques avec les acteurs non gouvernementaux belges, ainsi que les consultations avec les agences multilatérales. Là où cela s'avère possible, nous travaillons en tant que « Team Belgium », ou plus largement en tant que « Team Europe », mais toujours avec les partenaires du Sud global. Ce sont donc nos partenaires du Sud global qui obtiennent des résultats – la DGD facilite, accompagne, participe et contribue à ces résultats. L'exemple de Rikolto en Indonésie illustre ce qu'il est possible de faire lorsque l'on soutient les acteurs locaux et qu'on leur donne la possibilité de concrétiser leurs propres idées. C'est cette vision d'un partenariat durable que nous voulons également promouvoir dans la stratégie « Citoyenneté mondiale », qui s'adresse principalement au public belge. Dans la coopération gouvernementale avec les 14 pays partenaires, le partenaire occupe également une place de plus en plus centrale, comme l'illustre la fin de ce chapitre.

### Enabling environment for a food-ture proof society

En établissant des **partenariats stratégiques** dans le cadre de ses projets agricoles « Good Food », Rikolto parvient à contribuer au programme local, national et international de développement durable.

Rikolto a lancé le programme Food Smart City (FSC) en Indonésie depuis 2018 en documentant les systèmes alimentaires durables tels que les cantines scolaires, le partage de la nourriture, l'agriculture urbaine, l'économie circulaire, et en faisant pression sur le gouvernement au niveau de la ville et au niveau national. Rikolto travaille avec des partenaires locaux, notamment des organisations de la société civile, des organisations à but non lucratif, des organisations de consommateurs, des universités, des écoles, des services d'approvisionnement alimentaire et des administrations municipales. La production durable et la consommation saine sont devenues les principaux objectifs. Lorsque le Covid-19 a perturbé le système alimentaire urbain, les partenaires locaux du FSC ont réagi en lançant des initiatives d'agriculture urbaine et de partage de la nourriture. Les acteurs locaux tels que les universités, les agences agricoles et les organisations de la société civile ont, par exemple, aidé les citoyens à convertir les déchets organiques en engrais organique et à optimiser leur espace ouvert, leur toit ou leur jardin en y plantant des légumes, des fruits et des herbes aromatiques. Les excédents alimentaires des producteurs locaux ont été acheminés vers les personnes dans le besoin. Une application web de sauvetage alimentaire a été développée pour distribuer les excédents alimentaires et les dons d'aliments frais produits localement.

En 2022, entre autres, 67,74 ha de terres ont été convertis à l'agriculture régénératrice dans quatre villes d'Indonésie. Cet objectif a pu être atteint en partie grâce

<sup>2</sup> Tout comme dans la Note stratégique Éducation à la citoyenneté mondiale, le terme « Sud global » utilisé dans cette note fait référence à la conception d'Abdeljalil Akkari et Magdalena Fuentes dans la publication de l'UNESCO « Repenser l'éducation : Alternatives pédagogiques du Sud » de 2021, qui stipule que : « le dénominateur commun des pays très diversifiés faisant partie du Sud global est probablement leur ancien statut de colonies ou de protectorats de certains pays du « Nord global » ». Le Sud global comprend donc des pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la majeure partie de l'Asie, à la fois dans l'hémisphère nord et dans l'hémisphère sud.

à une synergie entre Rikolto, les autorités municipales locales et les parties prenantes locales telles que les commerçants et les groupes communautaires. Par exemple, le compost organique provenant du département environnemental de la ville sert d'intrant aux agriculteurs urbains. À Bandung, la gestion des déchets alimentaires a de surcroît permis de sauver 42,25 tonnes d'excédents alimentaires. L'agriculture urbaine se généralise sous l'impulsion du programme, notamment grâce à un leadership fort au sein des départements urbains qui s'efforcent d'assurer leur propre sécurité alimentaire. Une application du type «Too Good To Go» concernant les excédents alimentaires mettra plus rapidement les producteurs en relation avec les consommateurs susceptibles d'être intéressés. À Surakarta, un jeune qui avait bénéficié d'une formation a créé, avec le soutien de Rikolto, une entreprise prospère liée au gaspillage alimentaire (Black Soldier Fly). Le programme GoodFood@School garantit également une alimentation saine et abordable dans les écoles, et ce, avec le soutien des directions d'école qui œuvrent pour une cantine saine.

Une plus grande visibilité dans les médias et structures de diffusion de tout type permet d'atteindre un plus grand nombre de personnes et de susciter la confiance dans l'histoire de la co-création. Les relations avec les cinq parties prenantes clés (gouvernement, monde universitaire, ONG locales, secteur privé

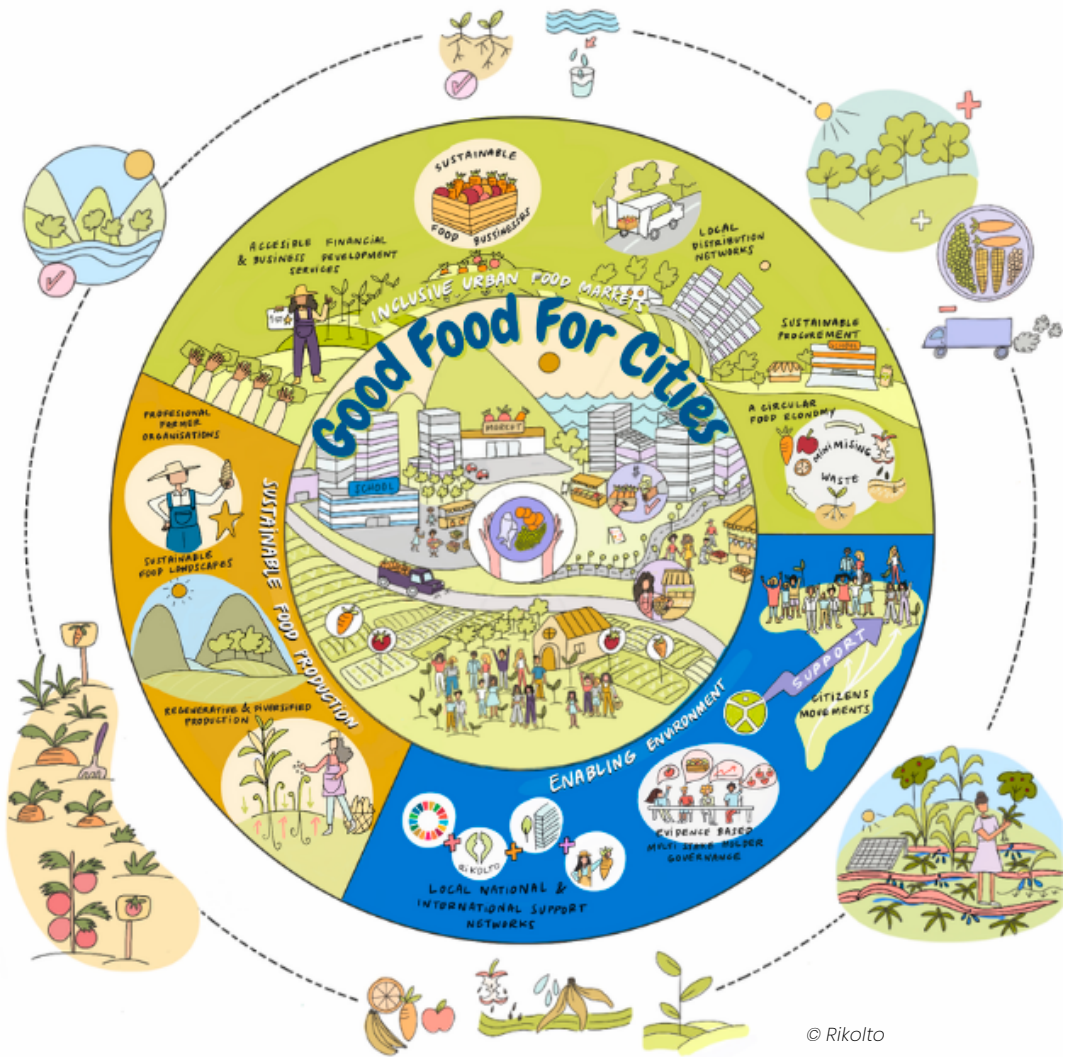
et population) s'en trouvent renforcées. La coopération avec des plates-formes multiacteurs telles que la Sustainable Coffee Platform, le Cocoa Sustainability Partnership, la Sustainable Rice Platform... permet de jouer un rôle consultatif en matière de politique agricole, ainsi que de collaborer avec les universités. Cela a déjà conduit, entre autres, à l'octroi de subventions gouvernementales aux agriculteurs, à des fonds communs et à l'affiliation de leurs partenaires à des initiatives internationales telles que le Pacte de Milan sur la politique alimentaire urbaine et la Déclaration de Glasgow sur l'action climatique.

L'implication des communautés dans les témoignages sur les avantages est essentielle dans ce programme et permet de promouvoir l'appropriation locale du programme. C'est ainsi que Rikolto adhère à partir de 2022 au CSC thématique Villes Durables, avec une approche Good Food Cities dans plusieurs pays (33 villes dans 14 pays: Belgique, RDC, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Sénégal, Burkina Faso, Équateur, Pérou, Nicaragua, Guatemala, Honduras, Indonésie et Vietnam).

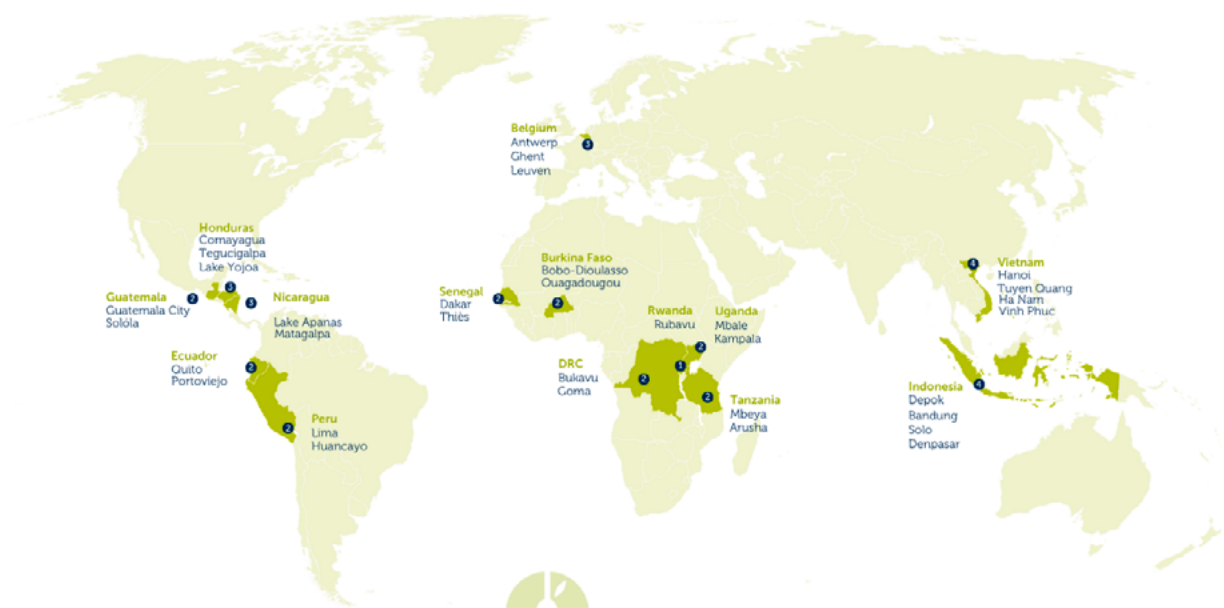
Ce qui ressort de cet exemple, c'est l'esprit de coopération du projet et la forte appropriation locale. Toutes les parties prenantes impliquées veulent en faire un succès et s'approprient le projet.



© Rikolto, Indonésie



© Rikolto



**33** cities and territories in **14** countries

© Rikolto





© Enabel, Maroc

## Se mobiliser pour la justice mondiale

L'année 2023 a vu l'éclosion de la note stratégique «Education à la citoyenneté mondiale» (ECM), élaborée en large concertation avec tous les acteurs de l'ECM, et approuvée par la Ministre de la coopération au développement en décembre. L'ECM y est définie comme une éducation critique et transformatrice qui questionne les rapports de pouvoir qui sont porteurs d'inégalités et d'injustices, au niveau mondial et local; l'ECM encourage aussi les citoyens et citoyennes, dans une démarche de préférence collective, à concevoir, relayer et prendre part à des solutions durables, innovatrices et solidaires.

Pour toucher de nouveaux publics, la DGD encourage les partenariats multi-acteurs qui transcendent les frontières des acteurs classiques de la coopération internationale. Le rapprochement avec des structures d'éducation permanente, des centres culturels, des organisations de jeunes, des associations féministes, des mouvements sociaux y compris paysans, le secteur privé, des associations environnementales ou encore des diasporas issues du Sud global ou la société civile en-dehors de la Belgique peut permettre de se décentrer, de se laisser inspirer par d'autres pratiques et de nourrir l'innovation.



© Enabel, Maroc

## Une coopération gouvernementale qui met ses partenaires au premier plan

Comme indiqué dans le rapport annuel de 2022, les programmes de coopération gouvernementale dans nos pays partenaires ont été récemment renouvelés. Étant donné que beaucoup de ces nouveaux programmes sont aujourd'hui en phase de démarrage, leurs résultats pourront être mis en évidence dans les prochains rapports annuels. Ce rapport annuel se concentre principalement sur le processus de préparation et explique comment en 2023, le partenaire y occupe une place de plus en plus centrale.

En 2023, la Direction géographique DGEO a accompagné la formulation, par Enabel, de nouveaux programmes de coopération gouvernementale dans 7 de ses 14 pays partenaires. Ces programmes totalisent un montant de 353,5 millions d'euros pour les 4 à 5 prochaines années. Avec l'adoption du 2<sup>ème</sup> contrat de gestion entre l'Etat fédéral et Enabel, le partenaire est en effet remis au centre de la programmation,

dans une démarche qui se veut inclusive et dans une dynamique de cocréation avec les partenaires locaux. Ce cycle de programmation est également placé sous le sceau de l'approche «Team Belgium», à travers laquelle la recherche de complémentarités avec les autres acteurs belges (et notamment les acteurs de la coopération non gouvernementale) est maximisée. La caractéristique commune à ces 7 programmes de coopération est l'appui aux services sociaux de base (éducation et formation technique et professionnelle, santé en particulier la santé sexuelle et reproductive) et la résilience face aux chocs climatiques. Selon les contextes, d'autres dimensions sont également abordées telles que l'appui au secteur para-portuaire (Bénin), la promotion de la bonne gouvernance (Rwanda et Burundi) ou la cohésion sociale (Burkina Faso).

Deux exemples de nouveaux programmes de la coopération gouvernementale sont présentés ci-dessous. Il s'agit du Maroc et du Bénin, deux de nos 14 pays partenaires gouvernementaux.

### Un nouveau programme de coopération gouvernementale pour le Maroc...

Alors que le nouveau programme préparé avec le Maroc, pour une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros, mettait initialement l'accent sur l'inclusion économique à travers l'amélioration des compétences et l'accompagnement à l'emploi et l'entrepreneuriat, le séisme meurtrier survenu le 8 septembre 2023 a tout naturellement fait émerger de nouvelles priorités. Les autorités marocaines ont élaboré un plan intégré de reconstruction auquel la Belgique a décidé de contribuer. Démontrant sa grande flexibilité à travailler dans des environnements changeants, Enabel a ajusté la proposition de programme de coopération en y incluant d'une part, une nouvelle intervention visant à contribuer à la reconstruction des zones sinistrées et d'autre part, en réorientant géographiquement une partie de l'enveloppe initiale dans la zone sinistrée. L'enveloppe totale a par ailleurs été portée à 30 millions d'euros de manière à prendre en compte une partie de ces besoins additionnels.



© BelgiumMFA, Maroc



## ... et le Bénin

La coopération belge est active au Bénin depuis de nombreuses années. Le nouveau programme de coopération adopté pour la période 2023-2028 et une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros est bâti sur les acquis du programme précédent. Il se concentre sur le développement agricole durable, le développement para-portuaire avec un accent sur la gestion environnementale et le travail décent, l'accès aux services de santé et les droits sexuels et reproductifs et enfin le maintien d'un climat sécuritaire propice au développement en renforçant la confiance et les liens entre la police et la population. Il fait le pont entre les priorités gouvernementales béninoises et la politique belge au développement et ses priorités thématiques. Ainsi, à la demande du partenaire béninois, le centre de gravité du programme de coopération a été déplacé vers le centre-nord tout en garantissant la consolidation des acquis réalisés dans le Sud. Ce déplacement doit permettre de mieux prendre en compte les questions de fragilités dans ces zones que l'on peut qualifier de tampon où le développement socio-économique est plus lent.



© Enabel, Bénin



© Enabel, Benin





© OIT, Jordanie

## 1.2. Coopération thématique et multilatérale

Les grands défis actuels – socioéconomiques (pauvreté, sécurité alimentaire, santé, inégalités, etc.), financiers (crise de la dette), environnementaux (climat, biodiversité) – n'ont pas de frontières et sont tous interconnectés. Des millions de personnes dans le monde sont confrontées aux conséquences de tout cela et à l'absence d'une réponse adéquate. Cette situation, qui engendre des frustrations et des tensions géopolitiques, constitue une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité.

Les défis mondiaux requièrent une réponse mondialisée. L'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) demeurent la feuille de route globale à cet égard. Le dialogue, le partenariat et la coopération sont des ingrédients indispensables pour parvenir à des solutions durables. Un système multilatéral qui fonctionne bien est donc également dans l'intérêt de notre pays. En tant que *partenaire* et *défenseur*, la Coopération belge au développement y contribue par le biais de sa coopération thématique et multilatérale. Ce chapitre l'illustre successivement par notre engagement en faveur d'un financement de qualité et de l'efficacité opérationnelle au sein du système multilatéral, par notre contribution à la lutte pour la sécurité alimentaire, l'éducation de qualité, le travail décent, l'action climatique et enfin, par la durabilité dans le secteur des matières premières.

### Financement de qualité et efficacité opérationnelle

2023 est l'année où le Sommet ODD nous a confrontés à la réalité. À mi-parcours de l'échéance de 2030, il apparaît que non seulement nous ne sommes pas *sur la bonne voie* pour atteindre les objectifs, mais que plusieurs d'entre eux évoluent également dans la mauvaise direction. 2023 a également été l'année où la nécessité d'un *financement renforcé des ODD* et d'une *réforme de l'architecture financière internationale* a été mise en avant. Tant aux Nations Unies que dans le cadre des institutions financières internationales, nous avons contribué à marquer les débats de notre empreinte.

En 2023, le **Groupe de la Banque mondiale (GBM)** s'est concentré sur sa « Feuille de route de l'évolution », un processus de réforme visant à garantir que l'institution est armée pour réaliser l'agenda ODD et relever les défis mondiaux tels que le changement climatique ou la fragilité croissante.

- Nous avons choisi de miser sur un modèle opérationnel amélioré de la Banque mondiale, qui met davantage l'accent sur les résultats et les effets que sur les produits et les engagements financiers. Notre engagement dans le dialogue



de haut niveau avec la haute direction de la Banque mondiale pendant les Réunions de printemps et les Assemblées annuelles, ainsi que les consultations actives avec d'autres actionnaires, tant européens qu'africains, ont été déterminants à cet égard. Sur le plan technique, ce dialogue a reçu un prolongement au sein du Conseil d'Administration sous l'impulsion de nos représentants à la Banque mondiale.

- Cela a conduit la Banque à s'engager clairement à améliorer son efficacité et son efficience opérationnelles et à définir une voie distincte dans le cadre de la Feuille de route de l'évolution du GBM. En outre, dans le cadre de son nouvel Indicateur de performance, la Banque mondiale inclura un Tableau de bord permettant d'assurer le suivi de cette efficacité et de cette efficience.

Au niveau des **organisations partenaires des Nations Unies**, il est une fois de plus apparu clairement que notre financement pluriannuel aux ressources générales ("core funding") a donné à ces organisations la prévisibilité et la flexibilité dont elles avaient tant besoin pour répondre rapidement et efficacement aux situations de crise et soutenir le travail normatif, souvent sous-financé, autour des valeurs et des droits. Des efforts considérables ont également été déployés pour soutenir les initiatives qui renforcent la coopération et le partenariat efficaces entre les organisations, notamment en soutenant les Coordonnateurs Résidents des Nations Unies et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale.

- Sur le terrain, de plus en plus de Coordonnateurs Résidents des Nations Unies – les plus hauts représentants des Nations Unies au niveau national – font la différence dans l'action commune et la

perception des agences des Nations Unies. C'est le cas en Ukraine, par exemple. Grâce à notre soutien pluriannuel au *Fonds d'appui au Coordonnateur Résident*, nous aidons à soutenir leur fonctionnement et contribuons à renforcer les contacts avec les acteurs belges.

- Avec l'Allemagne et l'Espagne, nous soutenons également l'Initiative à fort impact sur les ODD de l'Accélérateur mondial pour la protection sociale. Cette initiative vise à faire progresser les ODD, à créer du travail décent et à étendre la protection sociale. Grâce à une contribution pluriannuelle au Fonds conjoint pour les ODD, la fenêtre thématique sur la protection sociale soutiendra au cours des prochaines années des actions concrètes dans au moins 10 pays dits « pionniers », en coopération avec, entre autres, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ces actions doivent contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques nationales intégrées en matière d'emploi et de protection sociale, à une transition équitable, ainsi qu'à la mobilisation de ressources supplémentaires (nationales et internationales) pour promouvoir le travail décent et la protection sociale. Grâce notamment à l'engagement de nos Ambassades, il a été possible d'assurer que les pays partenaires que sont le Rwanda et le Sénégal fassent également partie de ce premier groupe de « pays pionniers ».



## Lutte pour la sécurité alimentaire (faim “zéro”): coopération multilatérale et actions ciblées sur le terrain



© CGIAR, Malawi

En 2023, le monde est confronté à une crise alimentaire de grande ampleur. Plus de 3 milliards de personnes n'avaient pas accès à une alimentation saine. Le deuxième Objectif de Développement Durable (ODD) visant à éliminer la faim et à garantir l'accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante (ODD 2 - faim “zéro”) contraste fortement avec la prévision selon laquelle 600 millions de personnes souffriront encore de la faim d'ici à 2030.

Face à ce constat, la Belgique a réaffirmé son soutien à ses partenaires multilatéraux à Rome, dont l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Pour ce faire, en septembre 2023, la Belgique a renforcé sa représentation permanente par la nomination d'un ambassadeur/représentant permanent et la désignation d'un nouveau représentant permanent adjoint. Ces nominations contribueront à renforcer la participation belge au sein des organes décisionnels et à influencer les décisions de ces partenaires multilatéraux.

En outre, la Belgique collabore avec le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR en anglais), qui est depuis 1972 un partenaire essentiel dans la lutte contre la faim, la malnutrition et le changement climatique. En tant que réseau de 15 centres de recherche internationaux, le CGIAR s'engage à transformer durablement les systèmes alimentaires, terrestres et hydriques en période de crise climatique. Les recherches de ce partenaire ont contribué au développement de variétés de cultures résistantes, à la promotion de pratiques agricoles durables et donc à la sécurité alimentaire mondiale.

Parallèlement à l'initiative du CGIAR, financée par la DGD en Afrique occidentale et centrale, qui permettra à 80 000 petits exploitants d'avoir accès à des cultures riches en nutriments et à 16 000 agriculteurs d'adopter des pratiques respectueuses du climat, le fonds d'investissement agricole KAMPANI a pu – grâce à une subvention de la DGD de 900 000 euros – étendre considérablement ses activités dans le domaine de l'agriculture à petite échelle en 2023. Le fonds est passé de 4 millions d'euros à 14 millions d'euros, touchant quelque 100 000 petits exploitants agricoles en Afrique, en Amérique latine et en Asie.



© Kampani, Burundi



## Education : compter sur la plus-value de chaque partenaire pour le soutien à l'éducation au Burundi

En 2023, la situation de l'éducation reste critique: les effets de la pandémie de COVID se font toujours ressentir, les financements sont insuffisants, le climat sécuritaire s'est dégradé autour et dans les écoles, et un enseignement de qualité pour toutes et tous est un objectif difficile à atteindre dans de nombreux pays partenaires de la Coopération belge au Développement.

Notre appui au Burundi permet de se faire une idée des réussites mais aussi des défis. Le Burundi est un pays fragile avec une population nombreuse et jeune (47% de la population sont des enfants), la place de l'éducation est centrale pour le bon fonctionnement du pays.

Au niveau des organisations partenaires multilatérales soutenues par la Belgique, le PME (Partenariat mondial pour l'éducation) est présent via le projet «Twige Neza». Son objectif est de maintenir les enfants à l'école, de limiter le redoublement - qui est très élevé - et d'améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif. Cela passe par la construction de nouvelles infrastructures, la formation des enseignants mais aussi un programme de cantines scolaires mis en œuvre conjointement avec le PAM (Programme Alimentaire Mondial).

En effet, de plus en plus, la participation à l'école s'accompagne de «services annexes» afin de renforcer les capacités des élèves dans leur ensemble. Bien consciente de ces enjeux en matière de nutrition et des liens avec l'éducation, la Belgique a rejoint depuis 2023, la «School meal coalition» afin de soutenir les efforts dans ce domaine.

Au niveau de la coopération bilatérale, le programme mis en œuvre par ENABEL ces quatre dernières années a notamment permis de renforcer les capacités des professeurs du secondaire et a appuyé le

fonctionnement de plusieurs centres de formation professionnelle. Le centre de Muramvya offre des formations diversifiées, que ce soit pour les métiers traditionnels ou les métiers du numérique. Le soutien du digital est, par ailleurs, présent dans les formations plus traditionnelles par le biais de logiciels de formation mis à disposition des apprenants pour parfaire leurs connaissances dans tel ou tel domaine. Enfin, dans un pays fortement exposé aux risques climatiques, les formations en construction promeuvent une approche durable et l'apprentissage de techniques moins nocives pour l'environnement.



© GPE/Indomag projet Twige Neza, Burundi

Enfin, n'oublions pas la mise en lumière de toutes les activités des ONG belges actives dans le pays. Parmi celles-ci, SOS villages d'enfants organise un accueil de qualité pour les familles les plus défavorisées ou les enfants en situation de grande fragilité. A Bujumbura, les écoles que l'association gère accueillent les enfants dans un cadre apaisé de la maternelle au secondaire. Le travail de Kiyo avec des associations locales de jeunes est aussi une réussite. En effet, le renforcement des capacités des jeunes est un complément indispensable à la réussite scolaire et à leur épanouissement.

Au Burundi comme ailleurs, face aux défis d'un monde instable, d'une population jeune et toujours en expansion, l'Education reste plus que jamais un investissement indispensable à un futur meilleur.



© GPE/Indomag projet Twige Neza, Burundi

## Travail décent dans les chaînes de valeur

La loi du 19 mars 2013, au chapitre 2 art.5 précisait déjà l'importance du travail décent dans la coopération internationale de la Belgique: «En vue d'atteindre ses objectifs généraux, la Coopération belge au Développement promeut également la croissance économique inclusive, équitable et durable, donnant priorité à l'entrepreneuriat local, à l'économie sociale et à l'Agenda pour le travail décent de l'OIT (ILO).» C'est dans ce cadre que le Service de l'Évaluation Spéciale a réalisé en 2023 une évaluation focalisant sur l'intégration du travail décent dans la Coopération belge au Développement en mettant l'accent sur le développement de chaînes de valeur durables (agricoles).<sup>3</sup>

Cette évaluation a mis en évidence certaines avancées mais beaucoup reste à faire pour atteindre nos ambitions:

- La promotion du travail décent ne figurait pas ou peu comme objectif ou ambition explicite dans la conception des projets étudiés. Néanmoins, plusieurs des projets soutenus ont contribué à l'agenda du travail décent par la création d'emplois ou l'amélioration des revenus.
- Les revenus sont restés relativement faibles pour les petits producteurs et les ouvriers agricoles, parfois même en dessous des seuils de pauvreté.

- L'accès à la protection sociale était insuffisant pour les travailleurs du secteur informel et pour les agriculteurs.
- Les conditions de travail varient d'un type d'agriculteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre. Des systèmes de certification ont permis de sensibiliser à certains aspects de la sécurité et de la santé au travail.
- Les connaissances des travailleurs sur leurs droits du travail en général et sur leur droit à adhérer à un syndicat sont généralement faibles.

La note stratégique "travail décent" a d'ailleurs été développée en 2023 et publiée en janvier 2024. Cette note souligne de nouveau l'importance capitale que revêt le travail décent dans tout ce que fait la DGD avec les partenaires de la coopération belge. Elle constitue une partie de la réponse que la DGD peut apporter aux recommandations de l'évaluation. La lecture de la note donnera au lecteur un aperçu des différents engagements financiers pris par la DGD pour un travail décent pour tous.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Le rapport est disponible sur le site web du Service de l'évaluation spéciale: [Évaluation de l'intégration du travail décent dans le développement des chaînes de valeur | SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au Développement \(belgium.be\)](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2024-01/Note%20strat%C3%A9gique%20Travail%20D%C3%A9cent_FR_2024.pdf)

<sup>4</sup> En effet, le tableau à la page 10 de la note stratégique "travail décent" montre le financement actuel du travail décent et de la protection sociale par canal et par acteur. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs et ne peuvent pas être simplement ventilés par année, mais une estimation prudente suggère que le montant pour 2023 est supérieur à 50 millions d'euros. [https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2024-01/Note%20strat%C3%A9gique%20Travail%20D%C3%A9cent\\_FR\\_2024.pdf](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2024-01/Note%20strat%C3%A9gique%20Travail%20D%C3%A9cent_FR_2024.pdf)



© ACE Europe, Beyond Chocolate, Côte d'Ivoire



## Les partenariats contribuent à une action climatique efficace pour les communautés les plus vulnérables

L'action internationale de lutte contre le changement climatique fait partie intégrante de notre coopération internationale. La notion de « climat » doit être comprise au sens large, en liaison avec la protection des écosystèmes et la lutte contre la désertification et la pollution. Ces défis existentiels sont étroitement liés et déterminants pour la qualité de vie (santé, sécurité alimentaire), et plus encore pour les moyens de subsistance, voire, littéralement, la survie de populations entières.

Notre coopération internationale se concentre principalement sur les communautés les plus vulnérables, surtout en Afrique. Elle se concrétise par des projets d'adaptation au changement climatique dans nos pays partenaires ou par des contributions significatives à des fonds spécifiques pour le climat. Ici aussi, les partenariats constituent la clé d'une action efficace. Pour les projets bilatéraux, nos postes diplo-

matiques et Enabel engagent le dialogue avec les autorités et les populations locales et identifient les synergies appropriées avec les acteurs de l'ONU ou de l'UE sur le terrain. Les dons de fonds pour le climat permettent à notre pays d'avoir son mot à dire dans le déploiement d'actions à grande échelle pour le climat et l'environnement.

L'an dernier, une série de nouveaux projets a été lancée en Guinée, au Mali, au Sénégal et en Tanzanie, pour un coût total de 16 millions d'euros. Ces projets contribuent à l'adaptation au changement climatique, à l'agriculture durable et aux villes vivables. Les contributions aux fonds spécialisés pour le climat ont également été augmentées de manière substantielle. L'encadré ci-dessous présente quelques-uns des résultats auxquels notre financement climatique a contribué ou contribuera.







© Enabel, Mozambique

## Solidarité climatique avec les plus vulnérables

Le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) est un instrument financier privilégié pour la solidarité climatique avec les pays et les populations les plus touchés par le changement climatique. Le fonds soutient les populations locales dans certaines des régions les plus pauvres du monde afin qu'elles deviennent climatiquement résilientes. Il s'agit de protéger les forêts et de développer des techniques durables d'agriculture, d'extraction et de pêche, ou de mettre en place des modèles météorologiques permettant aux agriculteurs et aux pêcheurs d'anticiper les inondations ou les tempêtes.

Depuis sa création en 2001, ce fonds a déjà permis la réalisation de centaines de projets climatiques et touché plus de 60 millions de personnes. Quelque 10 millions d'hectares de terres ont été rendus plus résistants à la crise climatique. En mars, notre pays a augmenté son soutien déjà substantiel au fonds de 27,5 millions d'euros supplémentaires. Cela fait de la Belgique le deuxième plus grand donateur du FPMA.

## Systèmes salvateurs d'alerte précoce en cas de catastrophes naturelles

La Belgique mise sur le déploiement systématique de systèmes salvateurs d'alerte précoce qui permettent à la population de se préparer en temps utile aux cyclones, inondations ou sécheresses. La contribution belge de 6,68 millions d'euros au Mécanisme de financement des observations systé-

matiques (SOFF) pour les deux prochaines années permettra de combler les lacunes qui subsistent dans le réseau mondial d'observation météorologique, et ce, au profit des populations les plus vulnérables. Il s'agit de notre réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, dans le cadre de l'initiative «Alertes précoces pour tous», qui veut que tous les habitants de la planète soient correctement protégés, d'ici à 2027, contre des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes.

## Parce que la crise climatique ne connaît pas de frontières

Le Fonds vert pour le Climat (FVC) est le plus grand fonds multilatéral pour le climat au monde. Il soutient la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la résilience climatique des pays en développement.

En octobre, la Belgique s'est engagée à verser 150 millions d'euros, augmentant ainsi sa contribution de 50 %. Cela témoigne d'un engagement continu en faveur d'une solidarité climatique efficace. Le FVC a déjà mis en œuvre 243 projets, pour une valeur totale de 51,9 milliards de dollars américains. On estime que ces projets ont permis d'accroître la résilience de 1 milliard de personnes et d'éviter l'émission de 3 milliards de tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup>. Le FVC recherche un équilibre entre l'adaptation au climat et l'atténuation du changement climatique et considère les pays les moins avancés, les petits États insulaires et les pays africains comme des pays d'investissement prioritaires.



© GEF, Antigua-et-Barbuda

La nouvelle stratégie d'action climatique, qui a vu le jour l'année dernière après consultation d'un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, vise à approfondir cette approche éprouvée. L'action climatique internationale de la Belgique encouragera et soutiendra un développement socioéconomique à faible émission de carbone, vert, résilient et équitable, y compris la gestion intégrée, l'égalité d'accès des personnes aux ressources naturelles, à la biodiversité, aux paysages et aux écosystèmes, ainsi que leur restauration, leur protection et leur conservation. La Belgique contribuera à promouvoir la transition verte dans ses pays partenaires. Notre action internationale contribuera principalement à l'adaptation aux effets du changement climatique, en répondant aux besoins des pays partenaires et de leurs populations. Les principes directeurs sont les suivants: une action climatique qui fait collaborer les différents départements gouvernementaux, une approche fondée sur les droits humains, l'importance d'une transition équitable et de l'appropriation locale.



© GEF, Népal



## Vers une meilleure gestion du secteur des matières premières à la lumière de la demande croissante de minéraux stratégiques

En 2023, l'attention portée aux ressources naturelles s'est accrue, notamment en raison d'initiatives législatives sur les minéraux stratégiques importants pour la transition énergétique et d'une meilleure prise en compte des normes d'information financière sur les aspects sociaux et environnementaux, ainsi que sur la gouvernance (ESG). Pour de nombreux pays producteurs de matières premières, le secteur est une source importante d'emplois, d'exportations et de recettes publiques. Plus récemment, les pays en développement riches en matières premières défendent l'obtention d'une plus grande part des activités en aval, qui offrent une plus-value plus élevée et contribuent au développement durable, mais nécessitent des investissements importants, ce qui requiert un bon climat d'investissement.

En réponse à l'évolution du contexte mondial, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) a adapté les normes de l'ITIE en 2023, avec d'une part le renforcement des dispositions relatives à la transparence sur la propriété effective, les recettes fiscales, la lutte contre la corruption, les aspects sociaux, environnementaux et de genre, et d'autre part, l'introduction de nouveaux aspects tels que la formalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale à petite échelle et la lutte contre la corruption dans le cadre de la transition énergétique. L'adhésion aux normes de l'ITIE et leur mise en œuvre constituent un critère, non seulement pour certaines agences de notation ESG, mais aussi dans le cadre de la législation européenne sur les matières premières critiques, lors de la conclusion de partenariats avec des pays d'Afrique et d'Asie centrale riches en matières premières, afin de renforcer la bonne gouvernance et d'améliorer le climat économique. L'importance des approches multipartites telles que l'ITIE, qui mettent l'accent sur les aspects

ESG, ne fera que croître.

En 2023, la Belgique a de nouveau contribué à l'ITIE, ainsi qu'au soutien programmatique mondial du *Groupe de la Banque mondiale pour les activités extractives* (WBG/EGPS) et les projets y afférents, qui comprennent, entre autres, le soutien à la mise en œuvre de l'ITIE et aux aspects ESG dans l'industrie extractive. En tant que membre du Conseil d'administration de l'ITIE et du *Conseil de partenariat* du WBG/EGPS et coordinateur de la communauté des donateurs, la Belgique joue un rôle constructif dans l'amélioration des conditions d'exploitation des ressources naturelles. Outre les efforts pour une meilleure gestion du secteur, les aspects suivants sont essentiels: la contribution au développement aux niveaux national et local au profit de la population, la *mobilisation des ressources nationales*, la lutte contre la corruption, les aspects de la protection sociale et de l'environnement, la santé et le genre.



© EITI, RDC



© EITI, Myanmar

### 1.3. Aide humanitaire et transition

L'année 2023 a été marquée par une augmentation du nombre et de l'intensité des crises humanitaires. L'importance des partenariats durables et d'un financement flexible de l'aide humanitaire a donc été confirmée à plusieurs reprises. La Belgique a fait preuve de façon continue d'engagement et de solidarité à l'égard des personnes en situation humanitaire. Sur un budget record de près de 218 millions d'euros, plus de 60 % ont été attribués sur une base flexible. De cette manière, la Belgique a fait en sorte que ses partenaires puissent apporter une réponse rapide, efficace et locale aux différentes crises humanitaires.

#### Une réponse adaptée grâce au financement flexible du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes

En tant que donateur fondamentalement flexible, la Belgique privilégie un financement de qualité et permet à ses partenaires internationaux d'évaluer eux-mêmes dans quelle crise et dans quelle mesure ils jugent nécessaire d'intervenir. Les fonds flexibles permettent aux organisations de répondre rapidement et efficacement aux besoins humanitaires. La Belgique soutient ainsi également des crises dans des régions qui ne relèvent pas des priorités de la stratégie humanitaire. En 2023, 63 % de notre financement humanitaire (138 millions d'euros) était entièrement ou partiellement flexible.

Ces contributions flexibles comprennent le soutien au Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Le DREF est le fonds humanitaire flexible de la FICR, qui



© IFRC, Micronésie

permet aux associations nationales d'accéder rapidement et facilement à des fonds pour répondre aux catastrophes dont les besoins dépassent les ressources disponibles. La Belgique soutient toutes les composantes du DREF, notamment les prêts, les subventions et les actions basées sur les prévisions, et contribue à la fois à l'anticipation et à la réponse aux



© IFRC, Maroc

catastrophes par le biais du DREF. En 2023, la contribution belge au DREF s'est élevée à 4,5 millions d'euros. Grâce à l'augmentation de la contribution belge au DREF, la Belgique est devenue membre du Conseil du DREF en 2023. Ce Conseil est composé de la FICR, de plusieurs donateurs<sup>5</sup> et de la Société nationale de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge.

Le DREF est également un bon moyen de soutenir la localisation de l'aide humanitaire, c'est-à-dire un des engagements belges dans le cadre du Grand Compromis (Grand Bargain). Le fonds permet en effet aux associations nationales d'élaborer leur propre réponse et de fournir une aide aux communautés touchées. En 2023, le DREF a été déployé pour 160 opérations, touchant ainsi 14,6 millions de personnes. Dans ce contexte, 90 associations nationales ont joué un rôle important en apportant une réponse aux inondations, à l'insécurité alimentaire, à la sécheresse, aux épidémies et aux flux migratoires.

#### Action flexible des ONG humanitaires grâce à un modificateur de crise

Les tragédies humaines étant de plus en plus fréquentes et complexes, l'importance d'un financement rapide et flexible ne peut pas être sous-estimée. C'est pourquoi, en 2023, la Belgique a décidé qu'un modificateur de crise serait incorporé dans chaque programme d'ONG soutenu afin de répondre aux crises humanitaires en évolution. Ce mécanisme doit permettre aux organisations partenaires d'agir rapidement et de façon flexible en cas de détérioration soudaine de la situation humanitaire dans leur zone d'intervention. Dans le cas de la Belgique, il s'agit de huit ONG dont les programmes de deux ans sont soutenus pour un montant total de 53 millions d'euros.

Les programmes financés suivent des objectifs et des activités prédéterminés, mais il n'est pas rare qu'une nouvelle crise survienne et que l'acteur humanitaire

<sup>5</sup> Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Norvège, Suède, Arabie Saoudite, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni, USAID et DG ECHO.



qui met le programme en œuvre se trouve dans la meilleure position pour répondre aux nouveaux besoins. Par l'introduction systématique de modificateurs de crise, la Belgique vise à garantir que les organisations sont en mesure de répondre rapidement et efficacement à des crises nouvelles ou exacerbées dans les zones où elles opèrent ou dans lesquelles elles ont la capacité d'intervenir rapidement. L'objectif du modificateur de crise est de fournir une assistance précoce et essentielle lorsqu'aucun autre mécanisme de réponse n'est encore disponible (comme les fonds humanitaires flexibles DREF, CERF, IRA et SFERRA) et d'augmenter ainsi la vitesse de réponse des ONG humanitaires belges.



© IFRC, Tanzanie

En 2023, le mécanisme a été utilisé par plusieurs organisations pour répondre à de nouvelles crises humanitaires. Le modificateur de crise a ainsi été utilisé par Médecins du Monde pour répondre aux inondations à Kalehe, en RDC. La Rode Kruis Vlaanderen a également utilisé le modificateur de crise pour répondre aux inondations à Bujumbura, au Burundi. Grâce au modificateur de crise, la Croix-Rouge du Burundi a pu fournir aux ménages déplacés un accès d'urgence à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

### Le Forum mondial sur les réfugiés, pour un meilleur soutien aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil

Du 13 au 15 décembre 2023, la ministre Gennez a participé au Forum mondial sur les réfugiés (GRF) à Genève. Tous les quatre ans, le forum est organisé pour suivre la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Dans ce Pacte mondial, il a été convenu que les pays en développement doivent être mieux soutenus, étant donné qu'ils accueillent la grande majorité des réfugiés. L'objectif est donc d'assurer un meilleur partage des charges et des responsabilités en réduisant la pression sur les pays d'accueil, en renforçant l'autonomie des réfugiés, en recherchant des solutions dans des pays tiers et en améliorant les conditions de vie dans

les pays d'origine afin de permettre un retour en toute sécurité. Au cours du forum, la DGD a formulé deux engagements visant à mieux soutenir les réfugiés et leurs communautés d'accueil au cours des prochaines années. Les deux engagements portent sur une meilleure intégration des réfugiés et des déplacés internes (IDP) dans la coopération belge au développement et sur un financement flexible du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le nombre de réfugiés et de déplacés internes continue d'augmenter dans le monde. Fin 2023, 114 millions de personnes étaient déplacées de force et on peut dire qu'en moyenne, un réfugié est en fuite pendant 20 ans et un déplacé interne pendant 10 ans. De telles situations de déplacement forcé se prolongent de plus en plus et nécessitent aussi bien une réponse humanitaire que des solutions plus structurelles. C'est pourquoi la Belgique s'est engagée à accorder une attention plus systématique aux réfugiés et aux déplacés internes, non seulement dans le cadre de l'aide humanitaire, mais aussi dans celui de la coopération au développement. Concrètement, cela signifie que la Belgique aidera ses pays partenaires à inclure les réfugiés et les déplacés internes dans leurs marchés nationaux de la santé, de l'éducation et du travail. La Belgique a déjà pris des mesures concrètes en intégrant les déplacés internes et les réfugiés dans les programmes de coopération avec le Burkina Faso, l'Ouganda, le Niger, le Rwanda et le Burundi. Un programme régional est également lancé autour de la résilience des déplacés internes et de leurs communautés d'accueil au Sahel.

Le deuxième engagement porte sur le financement flexible du HCR. Ces dernières années, la DGD a contribué à hauteur de 10 millions d'euros par an aux ressources générales du HCR. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, la Belgique s'est engagée à continuer de miser fortement dans les années à venir sur le financement flexible et non affecté du HCR, conformément aux accords conclus dans le cadre du Grand Compromis.



© @carogenez, Global Refugee Forum

## Conclusion

Compte tenu des nombreuses crises imprévisibles auxquelles les populations sont confrontées, la flexibilité et la qualité du financement humanitaire, ainsi que la localisation de l'approche humanitaire restent plus que jamais pertinentes. La DGD reste attachée à une approche efficace en fournissant un financement flexible et en soutenant les acteurs locaux. En tant que donateur flexible, il est donc important d'investir dans le suivi de notre financement et d'être actif dans les organes de gestion des fonds flexibles que nous finançons. Nous continuons ainsi à soutenir le Fonds DREF, par le biais de contributions financières et en partageant notre expertise au sein du Conseil DREF. Nous essayons également de généraliser l'utilisation des modificateurs de crise afin de prendre en compte la réalité dans laquelle les ONG humanitaires belges opèrent. Pour conclure, nous restons déterminés à fournir aussi bien des solutions structurelles qu'une aide humanitaire à ces réfugiés et déplacés internes, ainsi qu'à leurs communautés d'accueil, dans le Sud global, où la grande majorité des réfugiés et des déplacés internes sont accueillis.

Les ressources humanitaires ne sont plus suffisantes pour répondre à toutes les personnes dans le besoin. Avec la nomination d'un coordinateur de la fragilité et du nexus, la Belgique fait des efforts supplémentaires pour rendre opérationnel le nexus humanitaire-développement-paix afin de s'attaquer aux causes structurelles des conflits et de la fragilité, de réduire les besoins humanitaires et d'offrir des perspectives pour un avenir pacifique et prospère.



## Partie 2 Recommandations en matière de cohérence de la politique en faveur du développement

La Partie I a illustré la manière dont les partenariats contribuent aux résultats dans les pays partenaires de la Coopération belge au développement. Ces résultats peuvent toutefois être menacés par des politiques belges ou internationales dans des domaines autres que la Coopération au Développement – pensez aux effets négatifs sur la coopération au développement des politiques belges ou européennes en matière d'agriculture, de commerce, de propriété intellectuelle ou de climat. C'est pourquoi la Loi sur la Coopération au développement (19 mars 2013) fait état de l'importance de la **cohérence des politiques**

**en faveur du développement** comme «un processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement;». Pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement, le dialogue et les partenariats avec d'autres départements et gouvernements fédéraux (régions, communautés, UE) sont essentiels.

### 2.1. Recommandations et mesures déjà mises en œuvre concernant le cadre institutionnel

En attendant la création d'un organe de concertation plus structurel sur la cohérence des politiques en faveur du développement (voir notre recommandation à ce sujet dans les rapports annuels précédents), la DGD préconise une consultation régulière sur des dossiers concrets de cohérence politique en faveur du développement dans le cadre institutionnel existant ou par le biais de contacts fréquents et (plus) informels avec d'autres départements. Le cadre institutionnel existant a été décrit dans le rapport an-

nuel 2022 et est reproduit, légèrement modifié, dans l'encadré ci-dessous. Pour la DGD, il est très important que les autres départements et gouvernements tiennent compte des effets de leurs politiques sur les pays en développement (y compris les pays partenaires les plus fragiles). Cette préoccupation ne relève toutefois pas de la sphère de contrôle direct de la DGD. La coopération et le dialogue avec d'autres départements et niveaux politiques, ainsi que la sensibilisation de ces derniers, restent donc essentiels.

### 2.2. Recommandations relatives à des dossiers concrets

Créé en 2014, le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) émet des avis aux autorités fédérales belges concernant la cohérence des politiques en faveur du développement. En 2023, le conseil consultatif a publié cinq avis: sur la société d'investissement belge BIO et la nécessité d'un devoir de diligence en matière de droits humains, de droits du travail et de normes environnementales; sur le deuxième examen national volontaire de la Belgique, qui a eu lieu en juin 2023; sur les stratégies du Pacte vert européen liées

aux systèmes alimentaires durables et le manque de cohérence des politiques pour le développement; sur la cohérence des politiques pour le développement en faveur d'une transition équitable à l'échelle mondiale; et sur le deuxième Plan d'action national sur les entreprises et les droits humains.

Le présent rapport ne met que brièvement en lumière deux de ces avis. Les avis peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site web du Conseil consultatif: <https://www.ccpd-abco.be>.

- Le **Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement** (CCPD): créé en 2014, ce conseil consultatif donne des avis aux autorités fédérales belges pour plus de respect de la cohérence des politiques en faveur du développement. Deux avis récents sont présentés ci-dessous.
- Le **Conseil fédéral du développement durable** (CFDD): créé en 1997, ce conseil consultatif formule des avis au gouvernement fédéral belge sur la politique de développement durable. Ces avis se concentrent souvent sur les politiques intrabelges, mais incluent parfois des éléments de cohérence politique en faveur du développement.
- Le **Plan fédéral de développement durable**: ce plan, adopté en 2021, comprend un chapitre sur la cohérence des politiques en matière de développement durable et ne considère pas le développement durable comme une simple question intrabelge. Le plan considère que la cohérence des politiques en faveur du développement est un élément important de la cohérence des politiques en faveur du développement durable.
- La **Commission interdépartementale du développement durable**: il s'agit d'un organe interdépartemental représentant les autorités fédérales et régionales impliquées dans la politique fédérale de développement durable.
- Le cadre international, y compris la recommandation de l'**OCDE sur la cohérence des politiques en faveur du développement durable**: cette recommandation a été adoptée par le Conseil de l'OCDE en 2019 sur proposition du Comité d'aide au développement et du Comité de la gouvernance publique de l'OCDE. La recommandation invite les États membres, notamment, à tenir compte de l'impact transfrontalier des politiques, en accordant une attention particulière à l'impact économique, social, environnemental et en matière de genre sur les pays en développement. L'an dernier, la Belgique a informé l'OCDE, par le biais d'une enquête, de la mesure dans laquelle elle a déjà mis en œuvre cette recommandation.
- Le cadre de l'UE, y compris la résolution du **Parlement européen** sur la cohérence des politiques en faveur du développement: en mars 2023, le Parlement européen a adopté une résolution sur la CPD. Cette résolution demande, entre autres, un plan d'action pour la CPD avec une méthodologie claire et des indicateurs concrets. La résolution formule également une série d'autres recommandations aux institutions de l'UE et aux États membres.<sup>6</sup>
- **L'analyse d'impact de la réglementation (AIR)**: l'outil d'évaluation ex ante, entre autres, de la cohérence des politiques en faveur du développement (voir le rapport annuel de l'année dernière).

<sup>6</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0071\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0071_EN.html)

## Stratégies du Pacte vert européen pour des systèmes alimentaires durables

Le CCPD a publié un avis en 2023 identifiant « *certaines enjeux de la **cohérence de la politique de développement liée au Pacte vert européen*** ». L'avis a examiné les stratégies liées aux systèmes alimentaires durables, en particulier la stratégie européenne Farm2Fork qui mise sur « *un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement* ». **La transition des systèmes alimentaires** au sein de l'UE est un élément clé du Pacte vert européen, qui constitue avant tout une stratégie européenne interne. L'avis indique toutefois que les objectifs du Pacte vert font partie de problématiques globales et qu'ils ne doivent pas être considérés uniquement dans un vide européen. Les décisions relatives au Pacte vert ont des conséquences en Europe, **mais peuvent également avoir un impact positif ou négatif sur des pays tiers**. La

réalisation des objectifs du Pacte vert dépend également des activités et des efforts que les acteurs européens déploient en dehors des frontières de l'UE.

À partir de ces observations, le CCPD souligne la nécessité de développer un cadre ambitieux qui assure la cohérence des politiques de transition pour les systèmes alimentaires, en prenant les mesures ci-dessous afin d'intégrer le Pacte vert dans une vision géopolitique plus large pour une politique agricole nutritive:

1. **Renforcer la cohérence interne** au sein de l'Union européenne pour atteindre les objectifs de transition vers des systèmes alimentaires durables.

2. Promouvoir la transition des systèmes alimentaires conformément aux ODD, **en tenant compte du contexte et des défis spécifiques des pays en développement.**
3. Inscrire le Pacte vert européen et la transformation des systèmes alimentaires dans un **cadre multilatéral, cohérent et responsable.**

L'avis justifie la nécessité de ces actions pour promouvoir la cohérence interne et externe des politiques publiques qui ont un impact sur les objectifs du Pacte vert. Le CCPD considère la présidence belge du Conseil de l'UE comme une occasion d'ouvrir ce débat.

### Transition équitable et cohérence des politiques en faveur du développement

À la demande de la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakia Khattabi, le conseil consultatif a formulé un avis complet sur la **Transition** équitable. Cet avis rappelle que dans **«des arbitrages entre droits sociaux, environnementaux et économiques à différents niveaux de décision»**, la notion de **Transition équitable a été progressivement clarifiée.** Il souligne que les défis d'une transition sont nombreux et interconnectés, ce qui requiert une approche holistique.

C'est pourquoi le CCPD ne limite pas le concept de Transition équitable à la transition climatique, mais l'étend à **plusieurs questions politiques connexes** (droits du travail, climat, pauvreté et inégalités, gouvernance, etc.) liées aux défis et aux leviers de la transition équitable au sein de **quatre sous-systèmes** de prise de décision pour le développement durable au niveau international. Dans chacun des quatre sous-systèmes, un certain nombre de recommandations sont formulées. Celles-ci sont partiellement adressées à la Belgique et partiellement à l'UE. Les sous-systèmes et les recommandations sont:

1. **Pour une transition équitable dans le système mondial qui détermine l'accès au droit à la santé,** le CCPD plaide, entre autres, pour que la Belgique et l'UE interviennent et agissent en faveur d'un traité contraignant sur la prévention et la réponse aux pandémies, géré par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS); pour le renforcement des normes de travail décent pour le personnel de santé dans les pays partenaires de la coopération internationale belge (conformément aux recommandations de l'OIT); pour l'augmentation du financement de l'APD pour la protection sociale; pour le soutien au Fonds mondial pour la protection sociale; et pour l'affectation de l'APD aux investissements dans les services de santé publique, renforçant ainsi les systèmes de santé nationaux à long terme.

2. **Pour une transition équitable basée sur un système commercial international conforme à l'Agenda 2030,** le CCPD recommande que la Belgique et l'UE interviennent et agissent pour la transformation de la politique commerciale en un levier du partenariat mondial pour le développement durable (c'est-à-dire: ne signer que des traités commerciaux comportant un chapitre contraignant sur le développement durable); pour l'adoption rapide d'une législation européenne ambitieuse sur le devoir de vigilance (Due Diligence) des entreprises, couvrant toutes les chaînes de valeur; pour un mécanisme d'ajustement carbone qui prend en compte les intérêts des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire; et pour une réforme des droits de propriété intellectuelle permettant d'améliorer l'accès mondial aux médicaments et aux vaccins.
3. **Pour transformer le Pacte vert en un pacte mondial pour la Transition équitable des systèmes climatiques et alimentaires,** le CCPD plaide, entre autres, pour «l'intégration du système alimentaire européen dans un cadre géopolitique agricole et nourricier plus large combinant le respect des limites planétaires et le respect des droits à l'alimentation internes et externes à l'UE». En outre, les recommandations du CCPD concernent une plus grande cohérence interne des politiques de l'UE sur la transition vers des systèmes alimentaires durables, la cohérence entre ces politiques et les défis des pays à faibles et moyens revenus, et davantage de ressources pour l'adaptation au climat et les pertes et dommages dans ces pays. Les transitions prévues dans le cadre du Pacte vert et des systèmes alimentaires de l'UE devraient s'inscrire dans un cadre cohérent et multilatéral.
4. **Pour que la gouvernance et le financement au niveau mondial contribuent à la Transition équitable,** le CCPD recommande, entre autres, que l'UE et la Belgique utilisent leurs positions au sein des institutions financières internationales pour réformer les conditions inégales actuelles de l'architecture financière mondiale. Il s'agit ici notamment de soutenir la démocratisation de l'administration du FMI et de la Banque mondiale ou d'établir un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette souveraine sans conditionnalité macroéconomique. Le CCPD plaide également pour la mise en œuvre multilatérale «de l'Accord sur la taxation des entreprises multinationales du Cadre inclusif de l'OCDE/G20 dans le respect des intérêts des pays des Suds», la création d'un organe fiscal et d'un accord fiscal au niveau des Nations Unies, la promotion de sources innovantes de financement du développement (p. ex. des taxes mondiales sur le trafic aérien) et le respect de l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB à l'Aide Publique au Développement.

## 2.3. Résultats et développements dans des dossiers concrets

### La Belgique interdit l'exportation de certaines substances dangereuses en dehors des frontières de l'UE

En 2023, le gouvernement fédéral a adopté une réglementation progressive interdisant l'exportation de certaines substances dangereuses vers des pays extérieurs à l'UE. Il s'agit plus précisément d'une liste de substances, dont les pesticides, qui sont interdites ou très strictement réglementées au sein de l'UE parce qu'elles présentent un risque pour la santé et l'environnement. La liste sera mise à jour deux fois par an sur la base des derniers développements techniques et scientifiques. L'AR en question, qui entrera en vigueur en mai 2025, constitue un exemple positif de la manière dont on peut éviter les doubles standards et promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement. En effet, les substances qui ont un impact négatif sur les humains et les animaux à l'intérieur des frontières de l'UE ont également cet impact dans les pays tiers.<sup>7</sup>

### La Belgique contribue à l'étude d'impact internationale sur les effets des biocarburants sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

En 2023, le Centre de développement de l'OCDE a réalisé une étude d'impact sur les biocarburants. L'étude, cofinancée par la DGD, analyse plus précisément les compromis potentiels entre la promotion de la sécurité énergétique et la diversification des sources d'énergie, d'une part, et la poursuite de la sécurité alimentaire, d'autre part. Sur la base des données dont dispose la Direction de l'agriculture et du commerce (TAD) de l'OCDE, l'étude a développé des modèles montrant l'impact potentiel des politiques en matière de commerce et de biocarburants. Les premiers résultats montrent que la réduction de la production de biocarburants et les mesures visant à garantir l'ouverture des échanges peuvent avoir un impact significatif sur les prix des denrées alimentaires en période de crise. Par exemple, une réduction de 20 % de l'utilisation du maïs et des huiles végétales pour les biocarburants a un effet d'atténuation de 53 à 67 % en cas de choc climatique extrême. Les résultats définitifs de l'étude seront publiés en 2024.<sup>8</sup>

### Migration et Développement

Sur la base de son mandat spécifique, avec à la fois des responsabilités en matière de coordination des positions belges sur les aspects internationaux liés à la politique belge de migration et d'asile et de suivi du thème de la migration et du développement au sein de la Coopération belge au développement, le service de l'Envoyé spécial pour la migration et l'asile a principalement mis en 2023 sur le renforcement du partenariat stratégique et opérationnel avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et la poursuite de la cohérence politique en utilisant une approche pangouvernementale et pansociale.

### Un partenariat solide avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

En collaboration avec l'OIM en tant que principale organisation dans le domaine de la migration, la DGD s'efforce de maximiser les possibilités qu'offrent des migrations sûres, ordonnées et régulières pour le développement des migrants et des communautés dont ils font partie.

En 2023, la coopération entre la DGD et l'OIM a été considérablement approfondie, tant au niveau stratégique et politique que grâce à un certain nombre d'initiatives concrètes.



© IOM, Niger

L'élection et la nomination de la nouvelle directrice générale, madame Amy E. Pope, première femme à occuper ce poste à l'OIM, ont apporté un nouveau souffle à l'organisation. Des priorités thématiques spécifiques, comme l'importance du lien entre le climat et la migration et la nécessité de travailler sur des voies d'entrée sûres et légales pour la migration, ont été clairement définies. Celles-ci sont conformes aux objectifs fixés par la DGD à cet égard dans la note stratégique sur la migration et le développement et

<sup>7</sup> Pour plus d'informations: <https://www.health.belgium.be/fr/news/stop-aux-exportations-belges-de-produits-chimiques-dangereux>

<sup>8</sup> OCDE DEV (à paraître), Strengthening resilience of global food markets: The potential of biofuels and trade policies to mitigate food price shocks (Renforcer la résilience des marchés alimentaires mondiaux: le potentiel des biocarburants et des politiques commerciales pour atténuer les chocs des prix alimentaires), document de travail de l'OCDE DEV.



© IOM, Pologne

dans la stratégie climatique. La ministre Gennez a également reconnu le rôle que jouent le climat et l'environnement dans les décisions en matière de migration et a appelé à plus d'action dans sa déclaration au Conseil de l'OIM en novembre.

La rencontre entre la ministre Gennez et la DG Pope en marge du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) en décembre 2023 a fourni une occasion unique supplémentaire de mieux aligner les priorités communes. La ministre Gennez a annoncé l'intention de la Belgique de lancer une nouvelle initiative autour des solutions durables pour les déplacés internes au Sahel et son désir de travailler avec l'OIM à ce sujet. Cette initiative est une conséquence directe et concrète de l'engagement que la Belgique a pris lors du GRF, à savoir d'intégrer les réfugiés dans les programmes de développement et de miser sur leur inclusion à long terme dans le cadre d'une approche fondée sur les liens qui existent entre la coopération humanitaire et au développement et la sécurité.

Pour conclure, la DGD a confirmé son engagement en Ukraine dans le domaine du soutien à la reconstruction et la plus-value que l'OIM peut y apporter grâce à sa longue expérience et à sa présence et ses activités étendues, en lançant un projet qui répond directement aux besoins concrets de remise en état des infrastructures endommagées à la suite de la destruction du barrage de Kakhovka.

Au niveau stratégique et en ce qui concerne le suivi des performances de l'OIM, la Belgique a joué un rôle important, aux côtés du Canada et des Pays-Bas, en tant que chef de file institutionnel dans l'évaluation MOPAN de l'OIM qui a été clôturée en 2023. Cet exercice a constitué une excellente occasion pour le service de l'Envoyé spécial pour la migration et l'asile d'être impliqué en première ligne dans une évaluation des résultats des nombreux processus de réforme institutionnelle lancés au sein de l'OIM depuis 2018. L'exercice nous a également permis d'identifier les défis qui se profilent encore à l'horizon et les occa-

sions qui se présentent. Cette évaluation MOPAN a été cruciale pour la DGD dans l'orientation et le suivi de la politique de financement de base de nos organisations partenaires.

Cerise sur le gâteau, l'OIM a mis les différents États membres qui contribuent aux fonds généraux de l'organisation en évidence dans le rapport annuel établi sur l'utilisation de ces fonds non affectés. Dans ce rapport, la ministre Gennez souligne l'importance du financement aux ressources générales pour les organisations multilatérales et pour l'OIM en particulier, et appelle les autres États membres à faire de même. Pour la Belgique, cette mention spécifique représentait une occasion unique de donner une grande visibilité à son partenariat avec l'OIM, aux côtés de pays tels que la Suède, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Danemark et la Norvège.

### **La migration en tant que levier du développement durable**

Dans le cadre de la deuxième mission du mandat de l'Envoyé spécial pour la migration et l'asile, la plateforme de suivi de la note stratégique «la migration en tant que levier du développement durable» a été organisée le 8 mai 2023. Cette stratégie de la Coopération belge au développement sur le lien entre migration et développement a été approuvée par la ministre fin 2021. Cette première édition a rassemblé une grande diversité d'acteurs et de partenaires. Parmi eux, non seulement des acteurs «traditionnels» du développement, mais aussi des représentants de la diaspora et des collègues des départements et institutions fédéraux qui travaillent sur des aspects spécifiques de la migration. Grâce à la plateforme, une vue d'ensemble des actions contribuant aux objectifs et aux domaines de résultats de la note stratégique a pu être réalisée. Il s'agissait par ailleurs également d'une occasion unique de réunir des acteurs de différents horizons - développement ou spécifiquement la migration et/ou l'asile - afin de partager les résultats, les leçons apprises et les bonnes pratiques et d'encourager l'échange mutuel et une coopération cohérente. Cette journée très réussie, avec des discussions intéressantes entre collègues partageant le même intérêt pour le thème de la migration, a été clôturée par la ministre Gennez.

Les réalisations susmentionnées de 2023 illustrent non seulement la complexité et l'imbrication des différents domaines de la migration, mais aussi le fait que l'obtention d'effets ou de résultats liés aux objectifs de développement dépend de la mesure dans laquelle la migration et le déplacement forcé sont pris en compte. La coordination et l'alignement avec les nombreux acteurs et partenaires belges qui possèdent une pièce de ce puzzle de compétences sont nécessaires pour rendre nos politiques aussi cohérentes que possible.





# Partie 3 Intégrité

## Mise en œuvre de la Charte d'intégrité

En 2018, les différents acteurs de la Coopération belge au Développement (organisations de la société civile (OSC), acteurs institutionnels, Enabel et BIO), en collaboration avec la DGD et le cabinet du ministre de la Coopération au développement de l'époque, Alexander De Croo, ont élaboré une **charte d'intégrité** comprenant **10 engagements liés à l'intégrité**. Cette charte visait d'une part à démontrer au monde extérieur que l'intégrité est une priorité absolue pour la Coopération belge au Développement et, d'autre part, de promouvoir au sein du secteur une structure et une culture d'intégrité qui préviennent et détectent autant que possible les violations de l'intégrité et permettent aux victimes de se manifester d'une manière accessible et sûre. La charte d'intégrité est devenue juridiquement contraignante le 1er juillet 2023, par le biais de l'AR relatif à l'intégrité du 28 février 2023.

Le cadre réglementaire prévoit également que la ministre, dans son rapport annuel au parlement, inclut un **rapport d'avancement** et des recommandations relatives à l'application de la charte d'intégrité (article 35,3° de la Loi relative à la Coopération belge au développement). Ce rapport d'avancement concernant l'intégrité est basé sur l'enquête annuelle sur l'intégrité menée auprès de tous les acteurs de la Coopération belge au développement. Le **taux de réponse** à l'enquête se rapportant à l'année 2023 a été de **100 %** (N=85), ce qui illustre l'importance que le secteur attache à l'intégrité.

L'enquête montre que les points de la charte sont actuellement réalisés dans une proportion de 80 % à 90 %, avec 96,47 % pour le point 6 de la charte (point de contact confidentiel).

L'enquête révèle aussi de façon plus détaillée ce qui suit:

Points de la charte	Conclusion
<b>Point 1 Code éthique</b>	89,41 % des organisations disposent d'un code éthique, qui s'applique également de manière formelle à tous les collaborateurs de l'organisation.
<b>Point 2 Sensibilisation</b>	81,18 % des organisations organisent des sessions d'information ou de sensibilisation autour de l'intégrité morale et 84,71 % font de même autour de l'intégrité financière.
<b>Point 3 Personne de confiance</b>	84,71 % des organisations disposent d'un conseiller en intégrité, auquel les collaborateurs et les bénévoles peuvent s'adresser en toute confiance pour obtenir des conseils sur l'intégrité et les violations éventuelles.
<b>Point 4 Mesures de gestion des risques</b>	80,00 % des organisations effectuent des analyses de risques et prennent les mesures de gestion des risques correspondantes.
<b>Point 5 Contrats avec les partenaires</b>	87,18 % des organisations ont inclus des dispositions spécifiques relatives à l'intégrité dans les contrats avec des partenaires.
<b>Point 6 Points de contact confidentiels</b>	96,47 % des organisations disposent d'un point de contact confidentiel auquel les notifiants potentiels peuvent s'adresser en cas de plaintes liées à des violations de l'intégrité.
<b>Point 7 Contrôles</b>	L'an dernier, 85,88 % des organisations ont effectué des contrôles pour détecter des violations de l'intégrité financière et 37,65 % pour détecter des violations de l'intégrité morale (il n'est pas facile de procéder activement à des contrôles sur l'intégrité morale).

Pour le **point 8** de la charte – mesures appropriées en cas de violations de l'intégrité –, aucune donnée quantitative n'est disponible, mais des données qualitatives montrent que les organisations prennent plusieurs mesures pour soutenir les victimes: l'accès à un soutien psychosocial, médical et juridique, la prise de mesures de sécurité et de protection (entre autres contre les représailles), la fourniture d'informations claires pendant et à la fin du traitement de la notification...

Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le **point 9** de la charte, qui prévoit, au moins une fois par an, une communication globale sur les violations de l'intégrité. On sait toutefois que de nombreuses organisations pourvoient à la mise en œuvre du point 9 par le biais de leur rapport annuel. De plus, 100 % des OSC ont fait usage de ce questionnaire pour procéder à une notification.

En ce qui concerne le **point 10** (coopérer activement avec d'autres acteurs pour mettre en œuvre les mesures de la charte, s'appuyer sur les pratiques existantes et s'efforcer d'améliorer continuellement les systèmes d'intégrité), il existe une vaste dynamique d'intégrité et une synergie concernant l'intégrité parmi les différents acteurs de la Coopération belge au Développement, qui sont en partie stimulées par les trois fédérations reconnues (NGO-Federatie, ACODEV et Fiabel). Sous les auspices des fédérations, les responsables de l'intégrité des OSC et des AI se réunissent, par exemple, régulièrement au sein d'un groupe de travail sur l'intégrité, afin d'échanger sur les défis communs, de partager les bonnes pratiques et de renforcer ainsi mutuellement leurs systèmes d'intégrité. Les fédérations organisent aussi régulièrement des formations collectives pour les personnes qui jouent un rôle en matière d'intégrité au sein de leur organisation (conseillers en intégrité, gestionnaires des plaintes...).

Le rapport d'avancement ci-dessus nous permet de conclure que le secteur a atteint un **niveau élevé de mise en œuvre** sur tous les points de la charte d'intégrité. En outre, il convient de signaler une **tendance positive**: par rapport aux résultats de 2022, le secteur s'est amélioré sur presque tous les points. Les chiffres montrent toutefois qu'il existe encore une marge d'amélioration: pour chacun des points de la charte, le taux de mise en œuvre devrait approcher les 100 %. Entre-temps, une incitation supplémentaire à atteindre ce taux de mise en œuvre de 100 % est fournie par la **procédure d'agrément récemment remaniée** pour les OSC et les AI, qui comprend un nouveau domaine de contrôle, à savoir l'intégrité. Pour obtenir leur agrément (et plus tard leur financement), les organisations devront fournir un document illustrant la manière dont ils mettent en œuvre les différents points de la charte d'intégrité. La grande majorité des OSC et des AI devront fournir ce document avant le 31 décembre 2024, car la procédure d'agrément pour la période de 10 ans 2027-2036 démarrera à ce moment-là.

## Nombre de notifications pour 2023

L'enquête a également porté sur le nombre de notifications de violations de l'intégrité que les acteurs de la Coopération belge au Développement ont reçu en 2023. Tous les acteurs confondus (Enabel, BIO, les OSC et les acteurs institutionnels) ont reçu un total de 174 notifications en 2023. Concrètement, 10,35 % de ces notifications sont déclarées irrecevables (p. ex. parce que la notification ne concerne pas l'intégrité). Dans 61,36 % des notifications recevables (et déjà clôturés), une violation de l'intégrité a effectivement été constatée après enquête. Après une telle constatation, l'organisation examinera toujours comment sanctionner le contrevenant, comment soutenir davantage la victime (s'il y en a une) et comment renforcer ses systèmes d'intégrité afin d'éviter de telles violations à l'avenir. En ce qui concerne la nature des notifications (recevables), on remarque que 33,13 % des notifications portent sur l'intégrité financière et 66,87 % sur l'intégrité morale (dont 10 % de nature sexuelle).

Il est important de souligner que les notifications en elles-mêmes ne sont pas forcément de mauvaises nouvelles: les notifications signifient que les victimes (potentielles) de violations de l'intégrité trouvent leur chemin vers les points de contact et ont confiance dans le fait que ceux-ci traiteront et examineront correctement leur notification. Ces dernières années, le secteur a déployé des efforts considérables pour mettre en place des points de contact accessibles et solides, ce qui se reflète aujourd'hui – et se reflétera probablement dans les années à venir – dans les chiffres. Une notification ne signifie pas non plus automatiquement qu'il y a un problème au sein de l'organisation concernée, certainement pas lorsque cette notification est traitée correctement. En outre, il est également important de souligner que chaque notification de violation de l'intégrité ne conduit pas nécessairement à la conclusion qu'une violation de l'intégrité a réellement eu lieu: une partie des notifications se révèlent en effet irrecevables ou, après enquête, infondées.

Sur la base de ce qui précède, **deux recommandations** peuvent être formulées en ce qui concerne l'application de la charte d'intégrité:

1. Poursuivre la sensibilisation aux obligations de la charte d'intégrité afin d'atteindre un taux de mise en œuvre de 100 %;
2. Continuer à encourager les organisations à miser sur une solide culture de l'intégrité et à mettre en place des mécanismes accessibles, afin que les gens aient confiance dans les canaux de notification et signalent d'éventuelles violations de l'intégrité.

## Point de Contact Central

Conformément à l'article 8/1 de la loi sur la coopération au développement, l'arrêté royal du 28 février 2023 a aussi mis en place le Point de Contact Central pour le signalement d'abus dans la coopération au développement. Celui-ci a pour mission de s'assurer que les différents acteurs de la coopération belge traitent correctement les signalements d'abus qu'ils reçoivent, prennent des mesures adaptées et que les victimes/survivante-s aient accès à une assistance adéquate. Les signalements d'abus peuvent être transmis au Point de Contact Central via le formulaire disponible à l'adresse <https://integritycomplaint.be>. Une circulaire, disponible en français, néerlandais et anglais, adoptée en 2023 développe le fonctionnement et les missions du Point de Contact Central.

En pratique, cet organe peut recevoir des signalements d'abus relatifs à la coopération belge de toute personne concernée, qu'elle soit une victime/survivante ou non. Après vérification de la recevabilité du signalement, le Point de Contact Central prendra contact avec l'organisation concernée par l'abus signalé afin de comprendre comment il a été traité et afin de l'accompagner dans le traitement du signalement. Au terme de son action, le Point de Contact Central peut rédiger des recommandations à l'égard de l'organisation concernée. Le Point de Contact Central n'a donc pas été pensé comme un organe d'enquête, de contrôle ou de sanctions, mais bien comme un organe d'accompagnement. Cependant, les organisations concernées ont une obligation de coopérer de bonne foi avec le Point de Contact Central et un refus répété de coopérer pourra être sanctionné.

Le Point de Contact Central a commencé ses activités au 1er juillet 2023. Sur la période entre le 1er juillet 2023 et le 31 décembre 2023, le Point de Contact n'a reçu qu'un seul signalement, qui a été déclaré irrecevable. Ce nombre peu élevé de signalements s'explique principalement par (i) un nombre relativement faible de signalements auprès des points de contact de première ligne en matière de lutte contre les abus, l'exploitation et le harcèlement sexuels (Prevention of Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment - pSEAH) (nous référons aux chiffres des acteurs pour 2023 ci-dessus), (ii) une bonne gestion de ces signalements et (iii) une connaissance de l'existence et du fonctionnement du Point de Contact Central assez limitée. Les procédures de fonctionnement du Point de Contact Central ayant été adoptées, l'administration prévoit de continuer à communiquer plus largement autour du Point de Contact Central, principalement via le réseau des postes et des partenaires.





## Partie 4 La coopération au développement et l'aide humanitaire belges en chiffres

Dans les années 1970, il a été convenu au niveau international de porter l'Aide Publique au Développement (APD) des pays donateurs les plus riches à au moins 0,7 % de leur Revenu National Brut (RNB). La Belgique a également inscrit cette norme dans la Loi de 2013 sur la Coopération belge au Développement. En raison des conditions budgétaires difficiles causées par la crise financière, puis des mesures COVID-19 et, plus récemment, de la crise énergétique, la Belgique n'a pas encore été en mesure d'atteindre cet objectif.

Au cours de la période 2008-2010, l'APD a connu une forte croissance, culminant à 0,64 % du RNB en 2010 – le chiffre d'APD le plus élevé jamais atteint par la Belgique. Cependant, l'APD belge est progressivement tombée à 0,45 % en 2017. Cependant, un accord conclu au sein de l'UE exige que les États membres atteignent l'objectif de 0,7 % d'ici 2030.

De quoi l'aide publique belge au développement se compose-t-elle ?

- le financement via le budget de la coopération au développement ;
- le financement via d'autres autorités fédérales et via la Commission européenne ;
- une partie du coût de l'accueil des réfugiés ;
- des contributions des Régions, Communautés, provinces et communes ;
- des annulations de dettes convenues au niveau international.

En 2023, le total de l'aide belge au développement représentait environ 0,44% du RNB, dont 1.293 millions d'euros sur les budgets de la DGD.

Top 20 des pays destinataires DGD APD 2023 (millions d'euros)

1	Congo (Rép. Dém.)	92,66
2	Ukraine	35,50
3	Rwanda	34,83
4	Territoires palestiniens	29,74
5	Burkina Faso	29,04
6	Bénin	26,19
7	Niger	25,57
8	Burundi	25,08
9	Syrie	22,00
10	Sénégal	21,11
11	Ouganda	21,10
12	Mali	17,78
13	Guinée (Rép.)	17,50
14	Mozambique	9,28
15	Tanzanie	8,76
16	Turquie	7,07
17	Maroc	6,71
18	Kenya	6,23
19	Pérou	4,58
20	Liban	4,24

## Aperçu de l'aide belge au développement par canal (en millions d'euros)

	2021	2022	2023
<b>Coopération gouvernementale</b>			
Agence belge de développement (Enabel)	170,66	185,64	199,97
Consolidation de la société et bonne gouvernance	44,70	34,60	26,85
Coopération régionale (depuis 2017 par l'intermédiaire d'Enabel)	0,20	0,20	
Coûts de Gestion d'Enabel	20,46	21,86	24,40
Prêts d'État à État	7,55	12,38	6,69
<b>Sous-total Coopération gouvernementale</b>	<b>243,56</b>	<b>254,69</b>	<b>257,91</b>
<b>Coopération non gouvernementale</b>			
Fédérations	3,20	2,86	3,05
ONG	131,89	138,22	148,55
Acteurs institutionnels	100,78	102,38	103,06
Institutions scientifiques	3,64	3,57	2,90
Autres acteurs non gouvernementaux	2,96	3,17	3,05
<b>Sous-total Coopération non gouvernementale</b>	<b>242,48</b>	<b>250,20</b>	<b>260,60</b>
<b>Coopération multilatérale</b>			
Contributions multilatérales obligatoires	10,24	10,51	20,19
Contributions multilatérales volontaires	94,55	128,90	107,33
Fonds européen de développement et Banque	121,43	89,29	66,57
Groupe de la Banque mondiale	79,61	123,67	126,19
Banques régionales de développement	71,82	53,70	54,11
Annulation multilatérale de dettes	18,16	35,81	33,72
<b>Sous-total Coopération multilatérale</b>	<b>395,80</b>	<b>441,89</b>	<b>408,11</b>
<b>Entrepreneuriat, science et technologie (à partir de 2017)</b>			
Science, technologie et innovation: Acteurs belges	<b>1,31</b>	<b>1,60</b>	<b>1,49</b>
Science, technologie et innovation: Acteurs internationaux	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
Entrepreneuriat local, commerce équitable	<b>51,89</b>	<b>50,74</b>	<b>35,81</b>
Centres de connaissance internationaux	<b>0,51</b>	<b>0,55</b>	<b>1,09</b>
<b>Programmes humanitaires</b>	<b>186,126</b>	<b>189,47</b>	<b>217,99</b>
<b>Politique climatique (à partir de 2017)</b>	<b>95,31</b>	<b>92,26</b>	<b>101,51</b>
<b>Sensibilisation en Belgique (hors ONG)</b>	<b>2,38</b>	<b>2,38</b>	<b>2,53</b>
<b>Administration, évaluation, autres</b>	<b>1,55</b>	<b>1,96</b>	<b>1,99</b>
<b>Total DGD</b>	<b>1.225,04</b>	<b>1.289,66</b>	<b>1.293,02</b>

### Flux par type de partenaire, sélection

	2021	2022	2023
Enabel	188,52	212,70	228,76
AGN BE	279,25	271,09	303,87
Multi's	648,45	719,34	694,38
BIO	45,00	20,44	9,86







## Références et suggestions de lecture

- Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement: <https://www.ccpd-abco.be/?lang=fr>
- BIO: <https://www.bio-invest.be/>
- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR): <https://www.cgiar.org/>
- Service de l'Évaluation spéciale: Service de l'Évaluation spéciale | SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au développement ([belgium.be](https://www.belgium.be))
- Évaluation de l'intégration du travail décent dans le développement des chaînes de valeur: <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/service-de-levaluation-speciale/evaluations/evaluation-de-lintegration-du-travail-decent-dans-le-developpement-des-chaines-de-valeur>
- Enabel: <https://www.enabel.be/fr>
- Résolution du Parlement européen du 14 mars 2023 sur la cohérence des politiques au service du développement: [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0071\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0071_FR.html)
- Commission européenne: [https://commission.europa.eu/index\\_fr](https://commission.europa.eu/index_fr)
- Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE): <https://eiti.org/fr>
- Conseil fédéral du développement durable: <https://frdo-cfdd.be/>
- Fédérations d'acteurs non gouvernementaux:
  - Acodev: <https://www.acodev.be/>
  - Fiabel: <https://www.fiabel.be/fr>
  - NGO-federatie: <https://www.ngo-federatie.be/nl>
- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, notes stratégiques de la DGD: Notes stratégiques | SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au développement ([belgium.be](https://www.belgium.be))
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture: <https://www.fao.org/home/fr>
- Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes: <https://www.unglobalaccelerator.org/fr>
- Global Partnership for Education (GPE) - Partenariat mondial pour l'éducation (PME) <https://www.globalpartnership.org/>
- Fonds vert pour le climat (FVC): <https://fr.irm.greenclimate.fund/>
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR): <https://www.ifrc.org/fr>
- Organisation internationale du travail (OIT): <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>
- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM): <https://www.iom.int/fr>
- Kiyo: <https://www.kiyo-ngo.be/fr>
- Fonds pour les Pays les moins avancés: <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/least-developed-countries-fund-ldcf>
- MOPAN: <https://www.mopanonline.org/>
- Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE: <https://www.oecd.org/fr/cad/comite-d-aide-au-developpement/>
  - Rapport 2022 de l'OCDE sur les États fragiles: <https://www.oecd.org/fr/developpement/etats-de-fragilite-261b19f4-fr.htm>
  - OCDE CAD MTR Belgique (2023): [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR\(2024\)3/3/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR(2024)3/3/fr/pdf)
- Centre de développement OCDE (à paraître). Renforcer la résilience des marchés alimentaires mondiaux: le potentiel des biocarburants et des politiques commerciales pour atténuer les chocs des prix alimentaires, document de travail du Centre de développement OCDE.
- Rikolto: <https://www.rikolto.be/>
- SOS Villages d'Enfants / SOS Kinderdorpen: <https://www.sos-villages-enfants.be/sos-villages-denfants-en-belgique>
- Mécanisme de financement des observations systématiques: <https://un-soff.org/>
- HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés: <https://www.unhcr.org/fr>
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (BCAH): <https://www.unocha.org/fr>
- Banque mondiale: <https://www.banquemondiale.org/fr/home>
- Programme alimentaire mondial: <https://fr.wfp.org/>



# Colophon

## **Coordination et rédaction**

Direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD)

## **Conception et production**

Direction Communication (COM)

## **Éditeur responsable**

Theodora Gentzis

Présidente a.i. du comité de direction

15 rue des Petits Carmes

1000 Bruxelles

## **Dépôt légal**

0218/2024/006

Avril 2024

## **Image de couverture**

© Enabel



